



## LIVRET D'ACCUEIL DU DISPOSITIF ULIS

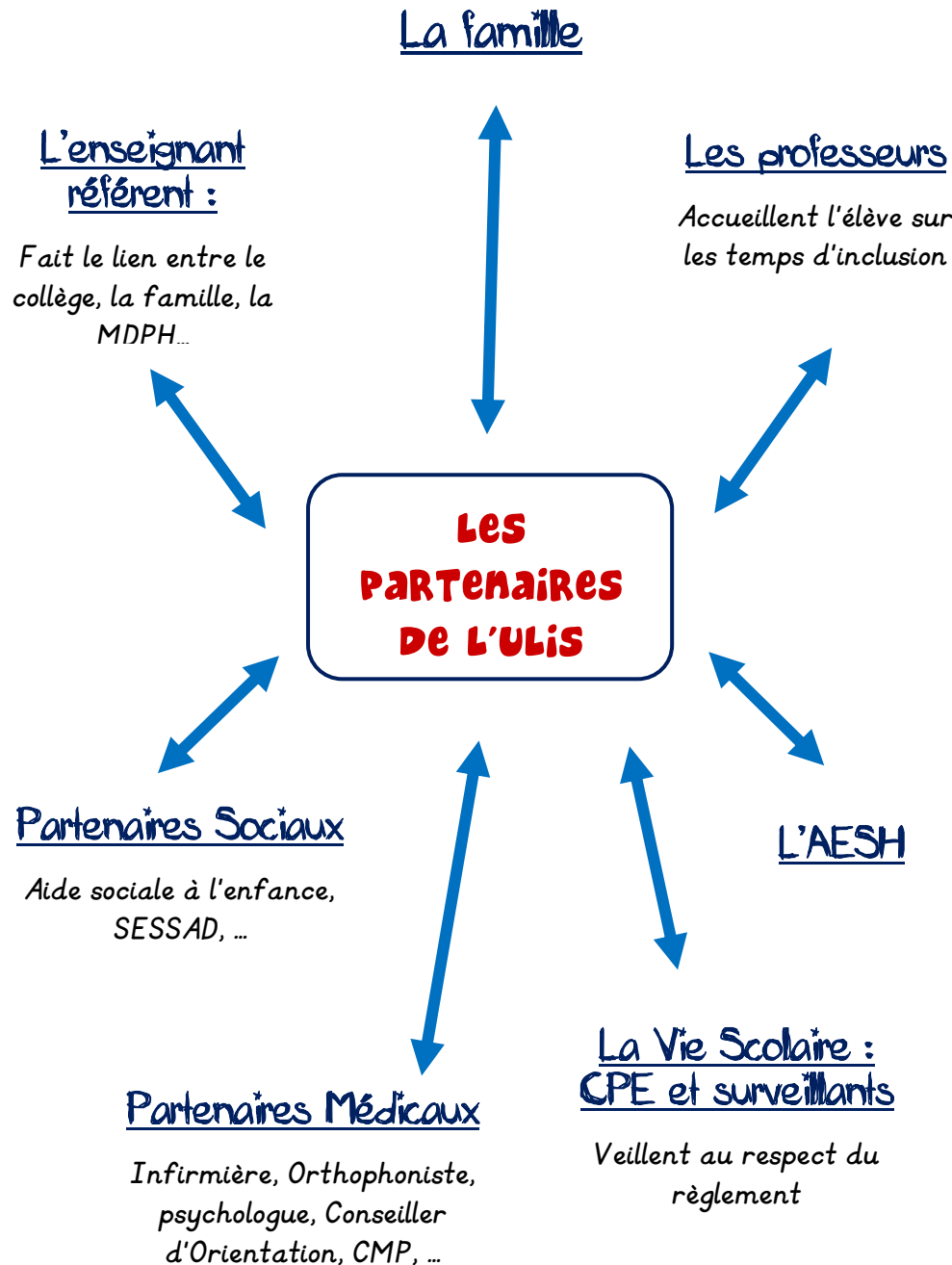
### ► Fonctionnement de l'ULIS

L'ULIS (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire) n'est pas une classe mais un dispositif collectif d'aide à la scolarisation qui a trois grands objectifs :

- développer et consolider l'autonomie personnelle et sociale du jeune.
- développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de la communauté scolaire et l'amélioration des capacités de communication.
- concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.

Chaque élève bénéficie d'un emploi du temps individualisé organisé et répondant à ses besoins en fonction de son PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation). Cet emploi du temps alterne :

- ✧ Des temps de scolarisation, d'inclusion avec la classe de référence de l'élève (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> générale) avec l'accompagnement de l'AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) du dispositif si besoin.
- ✧ Des temps de regroupement avec l'enseignant coordonnateur au sein du dispositif.



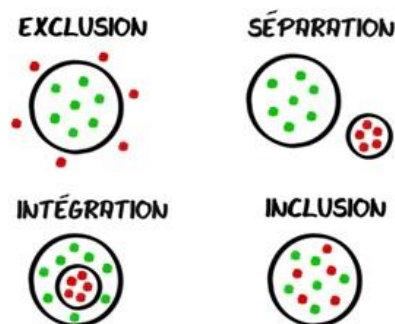
### ► Le profil des élèves

Le dispositif ULIS accueille 12 élèves, âgés de 12 à 16 ans, en situation de handicap et présentant des troubles des fonctions cognitives. Les élèves sont orientés sur décision de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

### ► Les inclusions

Les élèves bénéficiant du dispositif ULIS sont inscrits dans une classe ordinaire du collège en fonction de leur PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation). Ils participent aux activités proposées au sein du collège (projets pédagogiques, UNSS, Ateliers, Foyer Socio-éducatif...).

Leur emploi du temps est aménagé en début d'année en fonction de leurs besoins spécifiques et peut être revu à tout moment.



### ► Les intervenants

→ Mme Dubois, enseignante spécialisée chargée de la coordination du dispositif et des enseignements, accompagnée de Mme Royer, AESH.

→ Les professeurs de la classe de référence de l'élève sur les temps d'inclusion et éventuellement sur des projets en co-intervention avec la coordinatrice.

### ► Contenus d'enseignement

Lorsque les élèves ne sont pas en inclusion, ils viennent travailler au sein du dispositif afin de :

✕ accéder et consolider les apprentissages fondamentaux (cycle 2 et 3) en référence au socle commun de compétences.

✕ revoir certaines notions vues lors des inclusions (leçons, devoirs, aide à la planification des devoirs...)

✕ préparer le projet professionnel : travail sur le parcours avenir dès la 5<sup>ème</sup> et stages en entreprises à partir de la 4<sup>ème</sup>.

Comme tous les élèves, ils sont détenteurs du LPC (Livret Personnalisé de Compétences).

A la fin de la 3<sup>ème</sup>, les élèves peuvent passer le brevet, brevet professionnel ou le plus souvent le CFG (Certificat de Formation Générale).

### ► Orientation

L'orientation en dispositif ULIS se décide lors de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.) Le dossier est constitué suite à une ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) rassemblant les différents intervenants (élève et sa famille, équipe enseignante, prises en charge, enseignant référent...).

C'est l'enseignant référent qui sera chargé du suivi du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).